

## **LA GESTION DE LA CHASSE SUR VOS TERRES, UNE FAÇON SIMPLE ET EFFICACE!**

S'il y a du gibier, il y aura des chasseurs que vous le vouliez ou non. Évitez les désagréments de clôtures brisées, de débris laissés au sol, de braconnage ou de chasseurs à des endroits où vous ne le désirez pas, à des moments inopportuns, des recours légaux pour blessures ou tout autre problème ou irritant.

Gérez la chasse plutôt que d'essayer de l'interdire, vous y gagnerez!

Donnez le droit de chasse exclusif à une personne ou à un groupe en échange de la responsabilité de la gestion de la chasse sur vos terres. Il peut s'agir de :

- Restrictions diverses (lieux, moments, espèces fauniques, etc.)
- Débris
- Respect de l'environnement (arbres, plantes, eau, cultures, etc.)
- Avertissement la veille de la journée de chasse
- Dégagement de responsabilité
- Surveillance du territoire
- Utilisation d'un VTT
- Affiches
- Ou toute autre chose

Un chasseur ou son groupe sera intéressé à conserver le territoire où il a l'exclusivité de la chasse année après année. Pour y arriver, il se montrera courtois et se pliera à vos exigences. Il verra de plus à ce qu'aucun autre chasseur ne vienne pratiquer ses activités sur ce territoire. En bref, il surveillera ce territoire pour vous.

### **CHEF DE GROUPE**

S'il s'agit d'un groupe, vous avez intérêt à nommer un responsable de ce groupe qui prendra la responsabilité de tous les membres de ce groupe.

### **AUTORISATION ET DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ**

Vous avez tout intérêt à faire **signer** une autorisation de chasse spécifiant les dates, le territoire et toute autre chose inhérente à votre propriété et vos exigences. Dans le même document, une section doit être réservée à une décharge de responsabilité de votre part s'il advenait un accident. Ce document vous protège et il n'en coûte rien.

Vous pouvez **télécharger un modèle de ce document** sur le site Internet, section « Dossiers faune », ou encore communiquez avec M. Yves Demers au (819) 378-4033, poste 241, qui vous en fera parvenir un exemplaire.

*Yves Demers*  
*Porteur des dossiers faune*  
*UPA Mauricie*  
[ydemers@upa.qc.ca](mailto:ydemers@upa.qc.ca)

*Septembre 2005*